

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à vingt heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Maires-Adjoints

Mme Nicole LAURIA, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élisabeth DE POORTER, MM. Pierre BASTARD-ROSSET, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 octobre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Stéphane FAURE-HUDRY, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

N° 2024/132 - ROUTE DE MORETTE – PARCELLE SECTION B N°1535 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre de la régularisation foncière avec M et Mme TEIXEIRA, il est proposé de déclasser le domaine public communal, route de Morette, le long de l'Auberge de Morette. Il s'agit de la parcelle section B n°1535, d'une surface de 19 m².

Cette partie de domaine public est un délaissé de voirie, utilisé en espace vert par M et Mme TEIXEIRA (en jaune sur le plan joint).

Ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de dessertes et de circulation assurées de la voie.

Ce domaine public est désaffecté et n'est plus utilisé pour le service public routier.

Il convient de prononcer le déclassement du domaine public concerné et son classement dans le domaine privé de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 24
ABSTENTION : 1 (G. POURROY-SOLARI)

- **CONSTATE** la désaffectation du domaine public routier route de Morette d'un délaissé de voirie de 19 m² et qu'il n'est pas utilisé pour le service public routier ni aucun autre service.

...d...

- **PRONONCE** le déclassement du domaine public, l'intégration dans le domaine privé communal et la modification du tableau de classement des voies publiques communales en conséquent.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte lié au dossier

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 15 octobre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Stéphane FAURE-HUDRY

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **18 OCT. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **21 OCT. 2024**

THÔNES, le **21 OCT. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

